

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 18 juin 2019

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
11	11	10

L'an deux mille dix-neuf le 18 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur REICHER Emile, Maire

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile
LEROY Sandrine
VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe

IMMER Alain
ROCH Laurent
GUINDT Philippe

MARQUET Bénédicte
SIVEC Jean
BRUN Laure

LISTE DES ABSENTS :

KLEIN Grégory

Procuration de Grégory KLEIN à Emile REICHER

Objet : 2019 - 431 Compte administratif 2018 suite au contrôle de légalité

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur IMMER Alain, délibérant à nouveau sur le Compte Administratif 2018, suite au contrôle de légalité ayant relevé une irrégularité formelle lors du vote précédent, dressé par Emile REICHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal	Résultats clôture ex précédent 2017	Part affectée à l'Invest.	Résultat de l' Exercice 2018	Résultat de clôture
Investissement	38645,19		-46128,81	-7483,62
Fonctionnement	134755,80		84387,57	219143,37
Total	173400,99		38258,76	211659,75

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20/06/2019

Le Maire :

Emile REICHER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/06/2019

Le Maire,

